

Spécial 1er degré

Sommaire

- *Éditorial* p. 1
- *APC et PEdT* p. 2
- *Rythmes scolaires* p. 3
- *Évaluations nationales* p. 6
- *Circulaire de rentrée* p. 6
- *Emplois d'avenir* p. 7
- *Mutations* p. 8

Illustrations :
Marc LE ROY

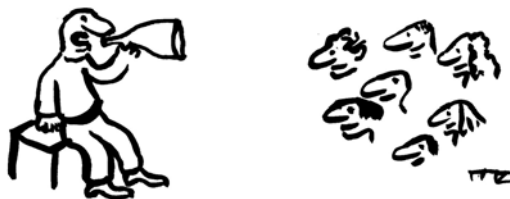
Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :
Henri BARON, Luc BRIATTE,
Fabienne CHABERT,
Antoine DIERSTEIN, François-Xavier
DURAND, Jean GRIMAL,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Ana MACEDO, Jérôme SINOT



TOUT ÇA POUR ÇA !

20 % environ des enfants seront touchés par la "réforme" des rythmes en 2013. Nous sommes loin des déclarations enthousiastes de Vincent Peillon qui affirmait au premier trimestre que « largement plus de 50 % des élèves « bénéficieraient » de la réforme dès 2013 »... Ceci prouve bien, s'il en était encore besoin, que cette « réforme » était mal bouclée, pas suffisamment réfléchie et surtout non négociée, si ce n'est dans les couloirs par certaines organisations désavouées dans la rue par les personnels.

Après six mois de discussions, nous avons connu l'un des conflits les plus importants dans le premier degré depuis fort longtemps, malgré l'inertie des syndicats "majoritaires". Mais le ministre est resté droit dans ses bottes...



Franchement, Vincent Peillon a subi de fait un revers, même si la "réforme" est toujours là et sera appliquée en 2014 dans 80 % des cas... Pour nous, le combat continue pour une autre réforme, une réforme qui prenne en compte à la fois l'intérêt des enfants, ce qui n'est pas le cas de celle qui est imposée, et les conditions de travail des personnels. Nous allons probablement vers des conflits locaux importants lorsque les mairies feront part de leurs réelles intentions pour 2014.

Cerise sur le gâteau, le Ministre a mis en place un "comité de suivi" de 18 membres avec trois enseignants dont deux représentants des syndicats qui ont voulu ou accompagné cette réforme. Car si on regarde, par ailleurs, la composition de ce comité, on n'y trouve pas vraiment d'opposants (même modérés) à la réforme... Au moins cela évitera les débats "oiseux" et donne une idée vague de ce que pourra produire ce comité hautement représentatif !...

Reste l'impression d'un immense gâchis et d'un rendez-vous manqué, un de plus, entre le Ministère et ses personnels.

Yvon GUESNIER

APC ET PEdT : PAS DE RUPTURE MAIS UNE DÉRIVE DANGEREUSE

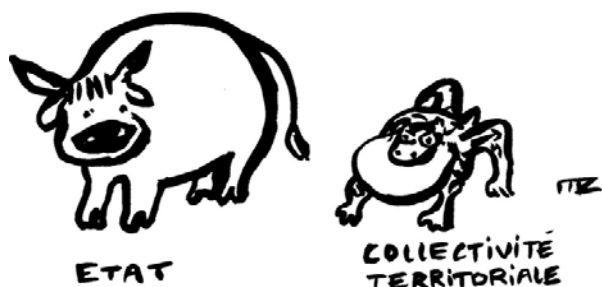
Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les APC remplaceront dès la rentrée 2013 l'aide personnalisée, y compris dans les communes qui n'ont pas choisi d'appliquer le désastreux décret Peillon sur les rythmes. Entre les deux dispositifs, il existe des différences de forme : 36 heures au lieu de 60, les APC peuvent être mises en place non seulement pour des groupes d'élèves en difficulté, mais aussi pour d'autres nécessitant une aide au travail personnel. Mais la circulaire de février dernier consacre des différences essentielles aux conséquences graves :

- La première est l'institutionnalisation du dispositif, proposé par les conseils des maîtres, décidé par l'IEN, présenté au conseil d'école et partie prenante du projet d'école. Loin de renoncer à des dispositifs pédagogiques dont on sait, au moins depuis les années 70, le caractère inopérant, les groupes homogènes, loin de renoncer à l'idée d'un surcroît de travail après le travail pour certains élèves, le ministre officialise cette pratique. La circulaire est très précise sur le champ des activités possibles : maîtrise de la langue en maternelle, méthodologie en élémentaire, et seulement du français et des maths. Celles et ceux qui croient pouvoir animer des activités « poney ou violoncelle » se « fourrent le doigt dans l'œil jusqu'au coude ».
- La seconde est la menace de territorialisation de l'École. Ainsi, la circulaire nous dit que les APC sont mises en œuvre « sous la responsabilité des enseignants, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires ». Un autre cas de figure est prévu pour le contenu des APC : « la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEdT ».

Le PEdT (Projet Éducatif Territorial)

La circulaire ministérielle du 20 mars dernier, concernant le PEdT nous éclaire suffisamment sur ses tenants et aboutissants pour qu'il soit possible de comprendre que de réelles menaces pèsent sur le caractère national de l'éducation, même pour ce qui concerne le premier degré.



L'idée du PEdT n'est pas nouvelle, elle suit celle des PEL et CEL, s'imbrique avec les Contrats locaux d'Éducation Artistique (CLEA) signés en partenariat par les collectivités et le Ministère de la Culture.

La circulaire, comme des tas d'autres avant elle, met en avant le concept de contrat, qui fait désormais partie des meubles dans le monde de l'Éducation. La pratique du contrat suffirait en elle-même à alerter sur les dangers d'immixtion dans les affaires de l'École de gens qui ne devraient rien y avoir à faire.

Mais quand on lit, dans la circulaire : « Il [le PEdT] peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée. »

Tout est dit : la porte est ouverte pour que les collectivités territoriales s'inscrivent dans la pédagogie et acquièrent des compétences en matière d'Éducation, aux dépens de l'État.

La circulaire a au moins un mérite : elle est suffisamment claire pour permettre de trancher le débat entre ceux qui pensaient que le décret sur les rythmes portait des menaces en matière de territorialisation et ceux qui pensaient qu'il s'agissait des fantasmes de certains syndicalistes : les fantasmes sont désormais écrits noir sur blanc.

Jean Grimal

RYTHMES SCOLAIRES : ET MAINTENANT ?

Début avril, V. Peillon dressait un bilan des communes qui allaient appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Et le résultat est douloureux pour le ministre. Lui qui estimait qu'au moins la moitié des élèves français « bénéficierait » de cette réforme dès 2013 a dû revoir ses pronostics à la baisse, et très largement. En effet, seulement 18.6% des écoles entreront dans ce dispositif, soit environ 1 élève sur 5. En s'attardant sur les chiffres, on se rend compte que l'implication ou non des communes est très variable : aucun élève ne changera de rythme dans le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine, moins de 1 % dans les Bouches du Rhône, 2,6 % dans le Rhône, 3,5 % dans les Alpes-Maritimes, alors qu'ils seront 98 % en Ariège, 80 % en Haute Garonne, 84 % dans les Deux Sèvres ou 79,5 % dans les Landes. Cette disparité se trouve même parfois dans une même académie : en Bourgogne, la réforme s'appliquera pour 67 % des élèves dans la Nièvre contre 31 % en Côte d'Or, 22 % dans le département de Saône et Loire et seulement 12 % dans l'Yonne !

Au-delà de ces chiffres, avec lesquels chacun joue pour en tirer avantage, il est indéniable que la réforme proposée n'a pas fait recette. Après avoir mis de côté les communes de « droite » qui se sont opposées par principe à une réforme venant des socialistes, il est intéressant d'analyser le positionnement des communes se revendiquant de la majorité présidentielle pour comprendre les réticences et les freins à l'application d'une telle réforme. Parmi les grandes villes socialistes passant dès 2013, on compte notamment Paris, Dijon, Rennes, Tours, Grenoble, Metz, Limoges, Nantes ou Brest. Paris était emblématique pour le Ministre et son maire, Bertrand Delanoë a accouru au secours du gouvernement pour mettre en place la réforme dès 2013 malgré de très fortes oppositions et mobilisations des personnels, enseignants et non enseignants. Il est même cocasse de constater que la semaine scolaire Delanoë est dérogoratoire au projet ministériel puisqu'il maintient deux journées de 6 heures dans la semaine ! Ainsi, pour les élèves, notamment ceux de maternelle, dont on nous dit qu'il leur faut de la stabilité, de la régularité dans les emplois du temps quotidiens, on aura trois types différents d'organisation horaire sur les cinq jours de la semaine (lundi et jeudi : 6 heures de classe ; mardi et vendredi, 4h30 de classe et mercredi 3h de classe) !!! Le DASEN valide le PEdT parisien, alors même que les 2/3 des IEN sont très critiques, voire carrément opposés au projet !



Toulouse et Poitiers, elles, n'ont jamais appliqué la réforme Chatel. Le plus intéressant vient du fait que Lille, Lyon ou Montpellier aient repoussé à 2014... Cela aurait dû interpeller V. Peillon. En effet, comment comprendre ce report de la part de Lyon alors que ses élus militaient, lors de la Refondation de cet été, pour un retour rapide aux 4,5 jours et un élargissement du champ éducatif municipal dans le périmètre scolaire ? Il est clair que la question des coûts, sous toutes leurs formes (ramassage scolaire et cantine le mercredi, activités durant les heures libérées par le raccourcissement des journées), mais également la lourdeur de la mise en place en 6 mois sont autant de repoussoirs pour les grosses collectivités. En milieu rural, comment envisager de tout construire lorsqu'il faut

trouver des personnels qualifiés ou des locaux à aménager ? Il est aujourd'hui évident que les communes et les parents n'adhèrent pas à cette réforme qui, sous couvert d'aider les élèves, se fait au détriment du caractère national de l'Éducation, au détriment des collectivités territoriales et au détriment des familles et des enfants.

Depuis des semaines, les enseignants ont été montrés du doigt et accusés de tous les maux par certains élus socialistes, journalistes ou « spécialistes », alors qu'ils n'ont pas été les seuls dans la protestation. Leur mobilisation et leurs explications ont permis le plus souvent de faire prendre conscience des dangers de cette réforme et des conséquences néfastes pour les enfants. Ils ont été nombreux à se mettre en grève contre cette réforme.

La CGT Éduc'action dénonce toujours une réforme injuste et inefficace.

- ❖ Cette nouvelle organisation du temps scolaire n'aura aucun bénéfice sur la fatigue des enfants en fin de semaine ni sur le combat de l'échec et des difficultés scolaires. Les jours et les semaines des élèves en dehors de leur maison resteront toujours aussi chargés (partir avant 8h30 et rentrer après 17h30). Il faut d'abord combattre les vraies raisons de la fatigue des élèves : les classes surchargées, le temps en collectivité très long, l'ennui des apprentissages (issus des programmes indigestes de 2008) vides de sens.
- ❖ La CGT Éduc'action demande la réécriture des programmes. Il faut aussi réfléchir à un projet de société et à l'organisation du temps de travail des parents.
- ❖ Pour les enseignants, ce sont de nouveaux sacrifices exigés : augmentation de l'amplitude horaire (davantage de temps contraint), fatigue supplémentaire, nouvelles dépenses sans contrepartie salariale...
- ❖ Pour les communes, c'est l'obligation d'engager des dépenses nouvelles et considérables en se substituant aux devoirs de l'Éducation nationale. Les inégalités territoriales, déjà fortes, vont s'aggraver.

La CGT Éduc'action demande


- que la réforme des rythmes Peillon soit abrogée et qu'une nouvelle et large concertation soit immédiatement engagée avec l'ensemble des acteurs de l'École.
- la suppression des APC.
- que le temps de présence des élèves dans une classe (26h) soit déconnecté du temps de cours des enseignant-es (18h). C'est l'assurance d'un travail d'équipe mené dans chaque école pour le bien-être de tous (élèves, enseignant-es).
- que toute modification des rythmes scolaires s'accompagne d'une amélioration des droits et des conditions de travail des personnels.
- que ces modifications garantissent la réelle gratuité de l'école et le cadrage national de ces rythmes.

Le chantier est lourd et les effets d'annonces ou les mesures précipitées ne sont pas de vraies réponses.

Ensemble, construisons une École qui garantisse la réussite de tous-tes.

Ensemble, maintenons la pression sur le gouvernement et le ministre pour qu'une autre politique d'Éducation soit appliquée.

Jérôme SINOT

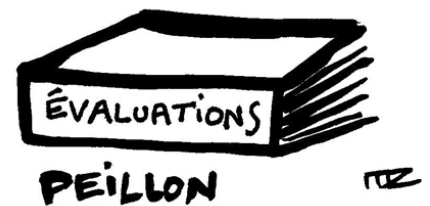
	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} degré n° 22 Mai 2013	<i>À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous</i> UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX	
	Je souhaite : <input type="checkbox"/> prendre contact <input type="checkbox"/> me syndiquer		
Nom (Mme, M.)			
Prénom			
Adresse personnelle			
Code postal Localité			
Tél. E-mail			
Établissement			
Code postal Localité			
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex			

PEILLON APRÈS CHATEL : VOUS EN REPRENDRÉZ BIEN UNE LOUCHE ?

Si certains annoncent bien imprudemment par communiqué de presse : « *Clap de fin pour les évaluations CE1-CM2* », autant le dire tout de suite, il n'en est rien ! Les évaluations nationales telles que définies par Darcos survivent et survivront si la lutte des enseignants ne l'empêche pas.

Cette année, les évaluations sont maintenues alors même qu'elles reposent sur des programmes rétrogrades. Le changement que le ministre nous présente comme essentiel est qu'il n'y aura pas de remontées au-delà de l'école. Néanmoins, on sent toute l'ambiguïté, lorsqu'on connaît les pressions multiples de la petite hiérarchie, de la phrase du document du Ministère à ce sujet : « *Ils sont collectés et analysés à l'échelle de l'école, et seulement à ce niveau, avec l'appui des inspecteurs des circonscriptions.* ».

Pour la CGT Educ'action, le fond du problème n'a jamais été la remontée, même si nous dénonçons le codage binaire. C'est l'existence même de telles évaluations qui pose problème. Or la



logique est maintenue : le texte ministériel indique que « *les écoliers seront évalués en français et en mathématiques selon des protocoles nationaux permettant de dresser le bilan de leurs acquis.* » et que « *leur exploitation permet aux enseignants de définir et d'adapter les choix pédagogiques les plus favorables à la réussite des élèves.* ». Évaluer tout le temps, on continue, évaluer selon des critères pour le moins discutables, on continue, exercer la pression sur les élèves, on continue. Ainsi, on ne touche pas au contenu des évaluations CE1, on continue donc la pression sur les élèves et les enseignants afin que l'enseignement de la "lecture" soit un apprentissage de la transcription d'écrit en oral.

Pour la suite, en 2014, les cycles seront modifiés et il y aura donc « *la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales* ». Cerise sur le gâteau, le Livret Personnel de Compétences est maintenu et le ministre ne trouve rien à redire à ce suivi individualisé au millimètre des élèves, à cette gigantesque opération de fichage des élèves et de marquage à la culotte des enseignants.

Pour la CGT Educ'action, il faut supprimer le LPC et réécrire les programmes dans le cadre d'une grande concertation pour changer l'École. S'il y a un intérêt à l'existence d'évaluations nationales, il ne peut résider que dans deux objectifs : le diagnostic et la prospective, avec un traitement par échantillonnage.

C'est-à-dire le contraire de ce que fait Peillon.

Jean GRIMAL

Circulaire de rentrée

JUSTE UN CHANGEMENT DE SIGNATURE...

Autant le dire tout de suite, la [circulaire de rentrée 2013](#) n'a rien de progressiste. Elle vante, dans une mauvaise propagande, les mérites du gouvernement ; l'exemple des rythmes scolaires est particulièrement criant.

La création des ESPE serait la restauration de la formation des enseignants, mais le master professionnalisant est gravé dans le marbre, il n'y a plus aucune référence à une spécificité, une formation différente, comme l'étaient les Écoles Normales ; cela indique donc l'enterrement définitif de la pédagogie, au profit des contenus par matière, dans la logique de l'École du Socle.

Les futurs élèves de ces ESPE, dans l'état actuel des choses, pourraient ne pas être fonctionnaires stagiaires. Après la formation spécifique, on enterre aussi le statut de la fonction publique en glorifiant les EAP, ou la formation continue réduite à la portion congrue. Pas d'engagement financier, pas d'obstacle à ce que la formation se déroule le mercredi après-midi ou pendant les vacances, pas d'évolution quant à l'organisation des formations : nous restons dans un surcroît de formation personnelle détachée des enjeux de l'école. Par ailleurs, les 9 heures de formation qui supplantent les animations pédagogiques sont définitivement rangées dans la formation continue, et seront « effectuées pour tout ou partie sous la forme de sessions de formation à distance sur des supports numériques. ». La tarte à la crème de la formation à distance est un moyen, pour l'institution, de se défausser, de diminuer les coûts et de cliquer les collègues.

Le chapitre concernant les RASED relève de la méthode Coué : « les RASED retrouveront leur place », mais sans postes créés, on voit mal comment. À moins que la solution soit dans les phrases : « l'expertise des enseignants spécialisés doit être mieux valorisée » et « leur rôle sera amené à évoluer ». On sent poindre une assimilation des collègues E au dispositif "plus de maîtres que de classes". Les collègues du RASED pourraient être réduits à un rôle d'experts effectuant un diagnostic et proposant des activités en classe, ce qui correspond à ce que prévoyait le ministre Darcos.

Le socle commun va bien, merci pour lui, il est désormais gravé dans le marbre, sa maîtrise devient le but de la scolarité obligatoire. L'accent est mis sur la transition école/collège avec probablement la création à venir d'un cycle CM2/6^{ème}, et le conseil école/collège. C'est la mise en place de l'École du socle. Qu'est-ce qui a changé ? Absolument rien. Tout est maintenu, du LPC aux évaluations encore mal redéfinies pour l'école, mais officialisées en 5^{ème} au collège. Les SRAN, les fameux stages de remise à niveau, visant à punir les élèves les plus en difficulté en diminuant leur temps de vacances, sont maintenus et même étendus au collège. Notons que cela annonce gentiment l'ouverture des établissements 12 mois sur 12, notion au cœur du débat parlementaire concernant la loi Peillon. Tous ces signes donnent à penser que les parcours personnalisés, les réponses pédagogiques individualisées sont l'alpha et l'oméga de la pensée ministérielle. Cela touche aussi à l'orientation, de plus en plus précoce et la fréquentation la plus hâtive possible du monde idyllique de l'entreprise.



On peut aussi glisser l'absence de tout engagement financier sur l'éducation prioritaire, l'introduction de la notion de "dialogue de gestion et de performance" avec chaque académie ; en clair : des moyens en fonction de la réalisation des réformes, autre expression pour "contrat d'objectif et de moyens" !!! Une première dans une circulaire de rentrée !

Pour terminer, il faut évoquer l'innovation, qui est nécessaire mais n'est pas définie et la création d'un Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative ; mais là encore pas de débat, pas l'esquisse d'une piste sur ce qu'il faudrait changer.

C'est le moment de constater que les programmes Darcos sont toujours là ; merci pour eux !

En bref, une circulaire à l'image de la politique menée par le gouvernement en matière d'Éducation : au-delà de quelques annonces, on continue comme avant...

Jean GRIMAL

Personnels

VOUS AVEZ DIT "EMPLOI D'AVENIR" ?

Le [Bulletin Officiel](#) qui définit les modalités de mise œuvre des emplois d'avenir a été publié le [28 février 2013](#). Il nous permet de faire le point sur ce dispositif.

Les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) s'adressent aux étudiants boursiers inscrits au moins en seconde année de Licence, résidant en ZEP, ZUS ou dans certaines parties des DOM-TOM. Ils doivent être âgés de moins de 25 ans.

Le nombre d'emplois est proportionnel aux besoins des académies dans le premier degré et en fonction des déficits des disciplines dans le second. Cela concernerait 4000 étudiants pour la rentrée prochaine. La répartition dans les académies dépend de ces besoins (voir tableau ci-contre pour le primaire).

La rémunération des salariés est de 460,36 € bruts mensuels pour 12 heures en moyenne. À cela s'ajoute une bourse de service public, cumulable avec les bourses sur critères sociaux. Toutefois, la bourse de service public ne sera versée qu'aux étudiants en faisant la demande et se préparant aux concours de recrutement ! Le contrat est de droit privé. Recrutés par un établissement mutualisateur, les salariés sont mis à disposition des écoles pour une durée d'un an renouvelable pour 36 mois maximum. Lors du renouvellement de contrat, l'affectation peut être modifiée. Une fois encore, l'instabilité et la précarité sont de mise ! De plus, la condition d'âge est exclusive : dans tous les cas, les étudiants ne doivent pas avoir plus de 25 ans. Quid de ceux qui redoubleront ? Comme ils relèveront du droit privé, les salariés auront, lorsqu'ils seront en congé de maladie, trois jours de carence.

Académie	Nombre d'EAP à compter du 01/01/2013 (année scolaire 2012-13)
Aix-Marseille	70
Amiens	87
Créteil	701
Grenoble	78
Guyane	88
Lille	93
Lyon	93
Mayotte	40
Montpellier	62
Nancy-Metz	40
Nantes	40
Orléans-Tours	69
Paris	93
La Réunion	40
Rouen	62
Versailles	677
Total	2 333

Les missions, quant à elles, sont évolutives en fonction du niveau d'études : cela va donc de la participation aux activités éducatives et péri-éducatives à la prise en charge de petits groupes d'élèves en classe et en APC. Elles sont présentées comme proches de celles des assistants pédagogiques, mais offrent moins de garanties (trois ans de contrat au lieu de six !). Le salarié est placé sous la responsabilité d'un tuteur chargé entre autres de son accompagnement pédagogique. En effet, l'EAP en Licence 3^e année ou en Master 1 assure une prise en charge progressive de séquences pédagogiques, même si son salaire, le contrat et l'amplitude horaire restent identiques. Ses missions vont donc se rapprocher de celles des maîtres supplémentaires, les garanties, le statut et le salaire en moins !

Le recrutement se faisant prioritairement dans les académies déficitaires et connaissant des problèmes de remplacement, il y a fort à parier que l'EAP se retrouvera parfois seul en classe, en l'absence du tuteur. Nous pouvons donc penser que lui sera alors confiée la classe, pour une période plus ou moins longue... Ainsi, l'EAP s'apparente davantage à un nouveau type de précarité qu'à une formation qualifiante. Plus généralement, l'expérience prouve que demander à un étudiant de travailler tout en préparant un concours revient à le conduire à l'échec. La mastérisation a réduit le nombre de candidats potentiels et renforcé la sélection sociale ; maintenir un recrutement à ce niveau constitue donc le contraire de ce qui est mis en avant dans le discours ministériel !

C'est pourquoi la CGT Educ'action revendique

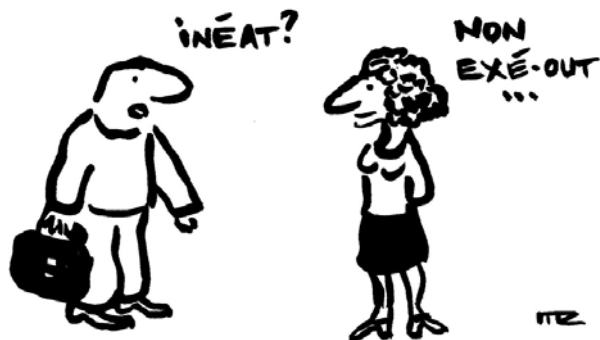
- un recrutement niveau Licence avec deux années de formation rémunérées débouchant sur la validation d'un Master
- une allocation d'autonomie sur critères sociaux pour permettre aux étudiants de réussir leurs études.

Fabienne CHABERT

MUTATIONS NATIONALES : POUR CERTAINS, C'EST DIX ANS... FERMES !

Les résultats des permutations informatisées, publiés en mars, sont terriblement dramatiques pour les personnels cette année. Alors que nous dénoncions les taux des années précédentes proches des abîmes, nous atteignons cette année un niveau d'insatisfaction jamais égalé (seulement 21 % de demandes satisfaites). Les personnels et notre organisation espéraient que ce nouveau gouvernement allait rompre avec la politique austère passée et fluidifier les mouvements interdépartementaux en portant une attention particulière à la gestion des personnels du MEN. Malheureusement, les difficultés et les blocages n'ont pas diminué, loin de là.

Certes, la situation actuelle résulte largement des politiques menées depuis 10 ans. Au manque d'attractivité de certains départements (fortement ruraux ou socialement et économiquement défavorisés), il convient d'ajouter les suppressions massives de postes et l'application de la nouvelle réforme des retraites, rendant opaque le nombre des départs en 2013. Mais la nouveauté de l'année est totalement imputable au nouveau gouvernement : la restriction du calibrage, c'est-à-dire le solde en postes souhaité par chaque recteur et DASEN (sous l'autorité du ministre...) à l'issue des permutations. Ce nouveau frein vient du manque de visibilité concernant les différentes mesures qui impacteront la rentrée, à savoir le nombre de candidatures aux différents concours (pouvant être insuffisant au regard du nombre de postes à pourvoir) et l'évolution démographique (fortes hausses dans certaines académies d'où la nécessité de créer des postes).



Le ministère aurait dû travailler à l'amélioration de la mobilité des personnels pour à la fois répondre aux besoins du service public et permettre à chaque enseignant d'avoir une vie familiale, sociale et professionnelle satisfaisante. La question du bien-être au travail est majeure. Il n'est pas concevable que des collègues se sentent piégés dans un département qu'ils n'ont pas choisi ou qu'ils ne puissent pas suivre ou rejoindre leur conjoint-e exerçant professionnellement dans un autre département. Répondre

à la mobilité est une obligation et un engagement du ministère qui le rappelle tous les ans. La loi européenne fait obligation à l'employeur de s'assurer du bien-être de ses salariés et le MEN n'a pas à s'y soustraire. Le respect de ce droit est essentiel pour que la machine Education nationale fonctionne et qu'un des objectifs affichés (lutter contre l'échec scolaire) soit atteint. En effet, comment imaginer qu'un enseignant soit complètement investi et au plus près de chaque élève si son esprit n'est pas disponible ou s'il se sent isolé ?

La CGT Educ'action a interpellé V. Peillon à ce sujet et lui a rappelé ses revendications. Tout d'abord, il est temps de réfléchir à un autre système de gestion nationale des mutations considérant qu'un algorithme formaté dans les années 70 n'est peut être plus efficace. Il se révèle violent et destructeur pour un grand nombre d'enseignant-es qui se sentent doublement pénalisés-es. Ils doivent faire face à un gel de leur salaire et à une baisse de leur pouvoir d'achat tout en étant obligés parfois de parcourir des centaines de kilomètres à leur frais, et ce pendant des années. Cette machine à broyer les personnels doit être réformée et un groupe de travail pour la faire évoluer doit être rapidement mis en place.

En attendant, et compte tenu de l'urgence de la situation, nous lui demandons à ce que des consignes claires soient données aux recteurs et DASEN pour que les phases d'ajustement ineat/exeat facilitent la mobilité des personnels. Nous rappelons aussi que le recrutement massif de personnels statutaires fluidifiera la machine.

Pour la CGT Educ'action, donner la priorité à l'école, c'est aussi accorder de la considération aux personnels et leur permettre de vivre et travailler dans des conditions décentes.